

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-03-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 juin à 9h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 13 juin 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 10 Pouvoirs : 0  
Votants : 10

**Présents** :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX)

**Excusés** :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Olivier COUCHARD (MANZAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

**Objet : MARCHE DE POMPAGE DE LA CHEIRE DE PONTGIBAUD**

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée pour le « Programme de travaux préalables à la DUP – Régénération de forages et pompages d'essai ».

La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 18 juin 2024 à midi.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- ✓ Qualité technique 50%
- ✓ Prix des prestations 35%
- ✓ Planification : 15%

Le maître d'œuvre Aqua & Petra (Marc CHALIER) a procédé à l'analyse des 3 offres reçues dans les délais :

Critères	Sous-critères	Pondération	S.A.S. FORASUD (13127 Vitrolles)	DEES EAUX S.A.R.L. (26300 BOURG DE PEAGE)	FORAGES MASSE S.A.S. (17380 Chantermerle sur la Soie)
1 - Qualité de l'offre appréciée sur le contenu et la technicité du mémoire technique	1.1 - Descriptif de l'organisation des travaux, interlocuteur privilégié du chantier, CV, moyens affectés au chantier (moyens humains et matériels), prise en compte des contraintes du chantier	10	15	10,5	10,5
	1.2 - Descriptif des techniques de réalisation des travaux, et des équipements proposés (détail, qualité et fournisseurs...)	25	20	20	14
	1.3 - Hygiène et sécurité sur le chantier et gestion des contraintes de protection de l'environnement	10	8	10	7
	1.4 - Références de l'entreprise pour des travaux similaires	5	0	1,5	3,5
	TOTAL CRITERE 1	50/100	43,0	42,0	35,0
2 - Coût des travaux	2.1 - Montant global de l'offre	35	387 825,50 €	179 300,00 €	108 454,00 €
	TOTAL CRITERE 2	35/100	9,8	21,2	35,0
3 - Planification des travaux	3.1 - Planning d'exécution des travaux avec insertion de la préparation, avec sous détail par phases, type de travaux, équipes	10	10	10	7
	3.2 - Crédibilité de la planification	5	5	5	3,5
	TOTAL CRITERE 3	15/100	15,0	15,0	10,5
TOTAL		100/100	67,8	78,2	80,5

Le Président demande donc au Bureau Syndical de se positionner quant à l'entreprise à retenir.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise FORAGES MASSÉ (108 454,00 € HT) pour la réalisation de ces travaux,
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 22 juin 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX